



AVIS PUBLIC

AVIS PUBLIC est par la présente donné par le soussigné, Ron Kelley, directeur général et greffier-trésorier de la susdite municipalité, que :

Le Conseil municipal de Wentworth-Nord se prononcera, lors de sa prochaine session régulière, sur la demande de dérogation mineure DM 2025-0418.

Cette session se tiendra le 17 décembre 2025 à 19h00 au Centre communautaire de Laurel, situé au 3470, route Principale à Wentworth-Nord.

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE 2025-0418

Lot 5 938 135 du cadastre du Québec (Lac Fraser)

Nature de la demande :

Autoriser la création d’une emprise de rue constituée du lot projeté 6 704 332 (Wentworth-Nord) et du lot 6 433 244 du cadastre du Québec (Harrington) qui aura une largeur de 11,50 mètres dans sa section la plus étroite au lieu de posséder une largeur minimale de 12 mètres et ce, tel que prescrit au règlement pour toute voie locale possédant une pente transversale de moins de 10%.

Disposition réglementaire affectée :

Règlement de lotissement n° 2017-497, Chapitre II (Dispositions applicables aux projets de lotissement et aux opérations cadastrales), Section II (Dispositions relatives aux voies de circulation), article 24 (Emprise des rues) : Les emprises des différents types de rues doivent respecter les largeurs minimales édictées au tableau suivant :

Tableau de la largeur minimale des emprises

TYPE D'EMPRISE	% DE LA PENTE TRANSVERSALE	LARGEUR(1)
1. Voie collectrice	Moins de 10%	15 mètres
	De 10% à 15%	17 mètres
	Plus de 15%	19 mètres
2. Voie locale	Moins de 10%	12 mètres
	De 10% à 15%	14 mètres
	Plus de 15%	16 mètres

QUICONQUE EST INTÉRESSÉ PEUT SE FAIRE ENTENDRE DEVANT LE CONSEIL RELATIVEMENT À CETTE DEMANDE LORS DE LA SÉANCE ORDINAIRE QUI SE TIENDRA LE 17 DÉCEMBRE 2025.

Donné à Wentworth-Nord, ce 27^e jour de novembre deux mille vingt-cinq.

Ron Kelley

Directeur général et greffier-trésorier

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussigné, certifie sous mon serment d’office que j’ai publié l’avis ci-annexé en affichant trois copies aux endroits désignés par le conseil entre 8 h 30 et 17 h, ce 27^e jour de novembre deux mille vingt-cinq.

Ron Kelley

Directeur général et greffier-trésorier